

LES PRONOMS

I- Généralité :

1- Définition :

Le pronom est **un mot** qui peut occuper **la place d'un nom ou d'un groupe nominal**.

Par exemple la phrase :

Elle en joue.

dans laquelle *Elle* et *en* sont des pronoms, peut se substituer à la phrase :

Natacha joue du piano.

Cela ne veut pourtant pas dire que le pronom « remplace » toujours un nom. Si quelqu'un dit « *Je joue du piano.* », le pronom **je ne remplace aucun nom**, il désigne directement la personne qui parle.

Contrairement au nom, le pronom n'a pas de définition. On peut donner une définition à *enfant*, mais on ne peut pas en donner à *il*.

Quand le pronom remplace un nom, on dit que ce nom est **l'antécédent** du pronom. Ainsi on peut employer un pronom et son antécédent **pour éviter les répétitions** (*Romain a trouvé une voiture. Il l'a achetée.*).

Même lorsqu'il ne change pas de forme, le pronom porte toujours en lui **un genre, un nombre et une personne** (*qui*, par exemple, peut être masculin ou féminin, singulier ou pluriel, de la 1^{re}, 2^e ou 3^e personne : *c'est moi* qui suis arrivée la première ; *c'est vous* qui êtes arrivées les premières). Il est toujours important de bien repérer le nombre, le genre et la personne d'un pronom pour faire les bons accords.

2- Typologie des pronoms :

Il existe plusieurs catégories de pronoms :

- personnels (*je, tu, moi, te, lui, nous, les, etc.*) ;
- possessifs (*le mien, le tien, les vôtres, les leurs, etc.*) ;
- démonstratifs (*celui, celle, ceux-là, ceci, ça, etc.*) ;

- relatifs (*qui, que, quoi, dont, où, lequel, laquelle, desquels, auxquelles, etc.*) ;
- interrogatifs (*qui ?, que ?, quoi ?, lequel ?, etc.*) ;
- indéfinis (*aucun, on, tout, personne, certain, d'aucuns, plusieurs, etc.*) ;
- numéraux (*deux, trois, quatrième, etc.*).

A- Les pronoms possessifs :

Quand il y a un seul objet et un seul possesseur, on utilise :

le mien, la mienne ;

le tien, la tienne ;

le sien, la sienne.

Quand il y a un seul objet et plusieurs possesseurs, on utilise :

le/la nôtre ;

le/la vôtre ;

le/la leur.

Quand il y a plusieurs objets et un seul possesseur, on utilise :

les miens, les miennes ;

les tiens, les tiennes ;

les siens, les siennes.

Quand il y a plusieurs objets et plusieurs possesseurs, on utilise :

les nôtres ;

les vôtres ;

les leurs.